

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

Présents :

Pierre COURCHAI - Nicole ROUVIERE Adjoints
Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée
Irène LEGRAND-MORIN, Richard DE FILIPPIS,
Eric JEANJEAN, Géraldine BIDEL, Sandrine BATORI,

Absents excusés :

Véronique PERINI
Pierre-Louis JEANJEAN qui a donné pouvoir à Richard DE FILIPPIS
Eric JEANJEAN qui a donné pouvoir à Pierre COURCHAI

Absents : Maximiliano MUNOZ – Michel PICHARD – Sébastien POUTREL

Madame Sandrine BATORI a été élue secrétaire de séance.



1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe qu'un pot sera offert à l'occasion du départ en retraite de Monsieur Bruno FOUCHER le vendredi 30 septembre 2022 à 18h30.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur Mickaël JOUAN a fait une demande de mise en disponibilité. Il quittera la commune dans 2 mois. Il faut trouver quelqu'un pour le remplacer.
- Monsieur le Maire évoque l'embauche de Monsieur Mickaël HUE en remplacement de Monsieur Bruno FOUCHER qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il travaillait pour le conseil départemental en tant que cuisinier dans un collège et a bénéficié d'une formation en espaces verts. Le conseil départemental l'a placé en disponibilité pour 3 mois afin qu'il puisse travailler en période d'essai à BEUVILLERS au service technique.
- Monsieur le Maire indique que la recette des emplacements de la foire à tout s'élève à la somme de 2 463 Euros.
- Monsieur le Maire explique avoir assisté à une réunion de la commission travaux de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie au sujet du projet de création d'une piste cyclable. Le dossier technique a été accepté par tous les services de l'Etat. Un encoffrement sera créé afin de passer sous le pont de chemin de fer. Il s'agit d'un dossier complexe car plusieurs communes sont concernées par ce projet.
- Monsieur le Maire lit le courrier reçu de la société ALTITUDE infra calvados relatif au déploiement de la fibre optique. Eric JEANJEAN précise que tous les fournisseurs d'accès ne sont pas éligibles à la fibre et que pour certains propriétaires la difficulté est de trouver le passage du câble pour raccorder leur domicile.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail du groupe Ages & Vie relatif à la création de deux maisons d'accueil pour personnes âgées. Le projet a été transmis à la direction immobilière du groupe pour étude.
- Monsieur le Maire informe que la ligue contre le cancer, les restos du cœur, l'association APF France handicap et l'APAEI ont adressé leurs remerciements pour la subvention allouée.

2) SOURCE SAINTE RADEGONDE – Rapport d'Etape (intervenantes G. BIDEL et S. BATORI)

Ce projet fut une belle expérience très enrichissante. Les jeunes étaient très participatifs. Pour le moment, le puits ne peut être mis en valeur car il reste des travaux à réaliser, la charpente est fixée mais elle doit être consolidée par des joints, ces travaux seront réalisés par Mickaël JOUAN. La couverture va être réalisée par Pierre-Louis JEANJEAN, l'entreprise MARIE pour laquelle il travaille va fournir les ardoises. Un panneau retraçant ce projet a été créé par l'entreprise Seriprim mais l'espace actuel est insuffisant pour le mettre en place. Géraldine BIDEL remercie Monsieur le Maire et ses collègues pour leur soutien dans ce projet. Elle précise qu'il y a eu quelques obstacles mais que grâce à l'équipe ils ont su rebondir. Le séjour des jeunes s'est bien passé. Ils étaient 6 dont Hugo le fils de Sandrine BATORI. Les entreprises

aussi ont joué le jeu en fournissant gracieusement des matériaux. Ils étaient tous présents le jour de la bénédiction du puits. La messe a été préparée par Monsieur Eric BROINE. Les jeunes étaient de nationalité différente ce qui a permis d'avoir une grande diversité culturelle. Des expatriés mexicains de BEUVILLERS sont venus soutenir les jeunes. L'Association le cercle de l'amitié a été très présente. Plusieurs visites ont été organisées pour les jeunes comme le Mont St Michel, visite d'HONFLEUR, visite de LISIEUX et différentes activités comme du kayak, piscine, bowling. Les jeunes ont bien apprécié. Le professeur, Monsieur Gilles TAUPIN qui les a guidé pour les travaux a été très patient avec eux. Nicole ROUVIERE, Nicole GRIMAUULT sont remerciées pour leur investissement dans la vie quotidienne des jeunes ainsi que Richard DE FILIPPIS et son épouse qui se sont chargés de nettoyer les locaux après le départ des jeunes. Les jeunes ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé. Un don a été remis par le cercle de l'amitié. Ils étaient tous volontaires pour participer au diaporama de fin de projet. Des paniers garnis leur ont été offerts. La presse a beaucoup suivi le projet. Il faudra voir avec la société MCRM propriétaire du terrain jouxtant le puits pour acquérir un peu plus de terrain afin d'aménager les abords y compris la création de stationnements, d'une rampe pour personne à mobilité réduite (PMR) et peut-être un escalier. Une place de stationnement PMR pourrait être réalisée. Le terrain a besoin d'un grand nettoyage. Les membres du conseil sont tous d'accord pour que Monsieur le Maire prenne contact avec la société MCRM pour envisager l'acquisition d'une partie de la parcelle. Didier MAUDUIT prend la parole et suggère de diffuser le diaporama lors de la cérémonie des vœux du maire.

3) Ecole – Rentrée scolaire 2022-2023 (intervenant N. ROUVIERE)

La rentrée scolaire s'est bien passée. Une des enseignantes est souffrante et a dû être remplacée. L'effectif est de 120 élèves pour 5 classes. La garderie accueille les enfants dès 7h30, il y a beaucoup d'enfants le matin comme le soir. 90 enfants fréquentent la cantine scolaire. Madame Pascale ROBERGE qui dispensait des cours de poterie n'a pas encore repris son activité. Elle devrait revenir après les vacances de la Toussaint. Une réunion avec les parents d'élèves est prévue le 13 septembre pour présenter les projets de l'année et les services mis en place par la commune. Les enseignantes ont apprécié le soutien qui a été apporté par le conseil municipal lors des problèmes d'harcèlement de l'an dernier.

La bibliothèque est fréquentée par les enfants de l'école. La lecture est réalisée avec les enfants de CP le soir après la classe. Un coin bébé a été créé et sera inauguré le vendredi 7 octobre à 17h30. Les bénévoles sont très motivées, elles ont travaillé durant tout l'été et ont tenu des ateliers. Elles ont participé à la foire à tout.

Le sport après l'école géré par Monsieur Emmanuel SERRES a repris. 24 enfants y participent repartis en 2 groupes un le lundi et l'autre le jeudi.

4) Travaux divers – Rapport d'étape (Intervenant P. COURCHAI)

Une demande de subvention a été faite pour les travaux de sécurisation du chemin de l'Eglise et pour les travaux de création de stationnements Rue de la liberté.

Pour les travaux de création de stationnements Rue de la liberté, la consultation des entreprises a été lancée en juin 2022, le rapport d'analyses a été réalisé en juillet 2022. C'est l'entreprise COLAS qui a été retenue avec une proposition à 34 796.40 Euros TTC.

Les travaux pourraient être engagés fin octobre.

Les démarches pour acquérir la placette sont en cours. Un acte notarié sera réalisé.

Monsieur le Receveur souhaite une mise en concurrence pour les marchés. Une consultation a été lancée pour le contrôle des extincteurs et alarmes. Trois entreprises ont répondu. C'est la société qui s'occupait déjà du contrôle des extincteurs des bâtiments communaux qui a été choisie. Les contrôles ont été réalisés en juillet 2022. Il y a encore deux autres marchés à venir la création de plateaux et d'une zone 30 sur la route d'Orbec ainsi que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Une consultation a déjà été lancée pour la mise en place d'une bâche incendie dans la Résidence du châtaignier qui couvrirait une zone de 400 mètres sur le chemin de l'Eglise.

5/Eclairage public – SDEC contrat R30 (intervenant D. MAUDUIT et P. COURCHAI)

Monsieur le Maire explique que les prix de l'énergie très élevés annoncés auront un impact important sur le budget communal. Il suggère de réfléchir à la possibilité d'éteindre tout l'éclairage public une partie de la nuit. Il rappelle que c'est le Syndicat Départemental d'Energie du Calvados (SDEC) qui a la compétence éclairage public. Ils ont lancé un marché qui permet de remplacer les lampadaires vieillissants qui surconsomment par des lampadaires LED moins énergivores. Pour la commune, un bilan a été réalisé, il y aurait 56 lampadaires à changer qui ont plus de 30 ans sur la route d'Orbec et le lotissement Beau site. Le programme R30 proposé par le SDEC permettrait de remplacer toutes les lanternes de + de 30 ans. Les lampadaires de la commune fonctionnent 3563 heures par an alors que la moyenne départementale est de 2247 heures. La seule solution serait d'éteindre les lampadaires une partie de la nuit. En 5 ans, les nouveaux lampadaires seraient amortis. Le SDEC aide au financement à hauteur de 50 %. Des variateurs pour réduire la luminosité pourraient être intégrés. Il est décidé que les lampadaires seront éteints sur toute la commune de 00h00 à 5h00 et nous nous adapterons en fonction des retours éventuels.

La chaudière de la mairie doit être revue. La société dalkia réfléchit pour la mise en place d'une chaudière à pellets ou à bois. Il aurait été intéressant de créer un réseau de chaleur en raccordant la résidence le bois de la coulinière.

6/ Location de la salle des droits humains (intervenant Didier MAUDUIT)

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait revoir les tarifs de location de la salle des Droits Humains. En effet, un déficit est constaté depuis plusieurs années.

Il propose d'augmenter les tarifs de location. Actuellement, les tarifs appliqués sont les suivants : pour les habitants de la commune 256 Euros et pour les habitants hors commune : 412 Euros. Une augmentation de 50 Euros pourrait rééquilibrer le budget salle des droits humains. Il est décidé de mettre la location pour les habitants de la commune à 300 Euros et pour les habitants hors commune à 470 Euros. Une réflexion va être engagée sur l'augmentation ou non des frais de chauffage actuellement facturés 35 Euros le week-end. Le temps d'aviser les prochains locataires, cette nouvelle tarification sera appliquée à compter du 1^{er} novembre 2022.

7/ Relais bouygues telecom (intervenant D. MAUDUIT)

La société SYSCOM nous a sollicité afin d'installer un relais 5G sur la commune. Ce relais pourrait être installé sur la parcelle où se situe l'atelier du service technique car il y a peu d'habitations aux alentours. La pointe la plus haute s'élève à environ 25 mètres. C'est le rôle des communes de faciliter la mise en place d'infrastructures nécessaires aux habitants. Une convention d'une durée de 12 ans doit être signée avec la société qui s'engage à verser une redevance de l'ordre de 2 000 Euros par an.

Ce relais serait opérationnel en septembre 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et 1 voix contre accepte l'implantation du relais sur la parcelle pressentie.

8/ Licence IV (intervenant D. MAUDUIT)

Le bar / épicerie a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. De ce fait, il a dû être fermé. La licence IV que possède Madame LUCAS propriétaire du bar / épicerie risque d'être perdue si elle n'est pas utilisée durant une année. Le repreneur ne souhaite pas rouvrir le bar. Il va créer une petite épicerie. Il serait judicieux que la commune achète la licence IV à Madame LUCAS. Une proposition de l'ordre de 5 000 Euros pourrait lui être faite. Elle pourrait ensuite être utilisée à l'occasion de la foire à tout. Monsieur le Maire précise qu'il a été contacté par plusieurs de ses collègues maire qui semblaient intéressés par l'acquisition de cette licence IV. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire une proposition de l'ordre de 5 000 Euros à Madame LUCAS pour l'acquisition de la licence IV.

9/ Délibérations

a/ Adhésion de la commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE

Considérant que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de COLOMBELLES a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100% lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service)
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives

Considérant que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de COLOMBELLES, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion,

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE,

b/ Encaissement chèque DISTRICO

Monsieur le Maire informe qu'une facture DISTRICO a été mandatée à deux reprises. L'entreprise DISTRICO a émis un chèque de 121.26 Euros en remboursement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque DISTRICO d'un montant de 121.26 Euros.

c/ Révision des tarifs de la Salle des Droits Humains à compter du 1^{er} novembre 2022

Se référer au point précédent N° 6

d/ Acquisition Licence IV

Se référer au point précédent N° 8

e/ Demande de subvention – APCR + 2022 et DETR – Travaux de mise aux normes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre aux normes la

Défense Extérieure Contre l'Incendie en posant une réserve incendie souple de 60 m³ à la Résidence du Châtaigner. Le montant total des travaux est de 34 744.75 € HT, soit 41 693.70 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget principal de l'année 2022. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les travaux de pose d'une réserve incendie souple de 60m³ pour un montant de 34 744.75 € HT, soit 41 693.70 € TTC, fixe le calendrier prévisionnel de octobre 2022 à janvier 2023, sollicite le conseil départemental du Calvados au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR +) – année 2022 pour une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux, s'engage à financer les dépenses restant à la charge de la commune sur le budget communal – exercice 2022 (financement propre) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

g/ Nomination d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le maire fait l'exposé suivant : Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13,

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile alors que Monsieur Pierre COURCHAI – Adjoint au maire s'est chargé du dossier Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), il est proposé aux conseillers municipaux de le nommer correspondant incendie et secours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de nommer Monsieur Pierre COURCHAI – Adjoint au maire correspondant incendie et secours,

h/ Nomination d'un correspondant défense

Monsieur le maire fait l'exposé suivant :

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Catherine VULPEE, conseillère municipale en tant que correspondant défense de la commune.

i/ Encaissement chèque GAN – Sinistre Salle des Droits Humains

Monsieur le Maire indique que lors de la location de la salle des Droits Humains en date du 19 mars 2022, une baie vitrée a été brisée et un wc a été cassé. La compagnie GAN Assurances a indemnisé la commune à hauteur de 1246.83 Euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1246.83 Euros de Gan.

j/ Implantation d'un relais de téléphonie mobile

Se référer au point précédent N° 7

10/ Questions diverses

Sandrine BATORI : Les marches situées dans la Résidence Le Bois de la Coulinière sont en très mauvais état et dangereuses.

Eric JEANJEAN : Le lampadaire situé Impasse Route d'Orbec fonctionne à nouveau.

Catherine VULPEE : Il faut que les riverains élaguent leur haie.

La cérémonie de remise des lots du concours maisons et jardins fleuris aura lieu le 26 novembre à 15h00. Tous les élus sont invités.

Richard DE FILIPPIS : Il y a un problème d'entretien espaces verts au niveau de la résidence du Châtaignier, les bordures ne sont pas faites.

Nicole ROUVIERE : Vu que Mickaël JOUAN quitte la commune qui va se charger de terminer l'aménagement du puits.

Géraldine BIDEL : Une maison située à proximité de la Résidence du Châtaignier est inhabitée. Elle semble à l'abandon et est régulièrement squattée.

Irène LEGRAND-MORIN : les odeurs cet été étaient insupportables.

Didier MAUDUIT : Un pot pourrait être organisé à la salle des loisirs avec les bénévoles de la foire à tout.

La séance est levée à 20h30.